



BDC • Le déploiement d'actions d'amélioration continue



Produire - Réaliser

Méthodes - industrialisation

COMPÉTENCES

- Définir des actions d'amélioration continue
- Suivre un plan d'actions d'amélioration continue



> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : (CQPM 0049 0318)

État : Active

RNCP : RNCP34575BC04

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- CPF
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- CPF transition Prof.
- POE (Individuelle/collective)

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE